

**Direction régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône**

Marseille, le 19/03/2024

○ PÔLE GESTION PUBLIQUE
Division de l'évaluation domaniale et de la gestion
des patrimoines privés
Pôle Évaluation Domaniale
52, Rue Liandier
13008 MARSEILLE
drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice régionale des Finances
publiques de PACA et du département des
Bouches-du-Rhône

à

COMMUNE D AUBAGNE

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Delphine RIZZA
delphine.rizza@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06.25.93.84.82
Réf. : 2024-13005-09242
DS n°16139915

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'un délaissé de voirie à un particulier pour remembrement (121 Chemin du Bassin, 13400 Aubagne).

Par saisine du 06 février 2024, vous sollicitez un avis de valeur vénale en vue de la cession d'un délaissé de voirie de 65 m².

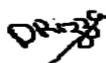
Le délaissé est actuellement occupé par les propriétaires de la parcelle voisine AD 498 à usage d'aire de retournement pour véhicules. Il se situe à proximité immédiate de leur habitation. L'occupation est effectuée via une AOT – *une autorisation d'occupation temporaire* du domaine public. La présente cession est envisagée au profit de ces derniers.

Dès lors, la valeur vénale de l'emprise cédée est estimée à 3 600 € HT.

Une marge d'appréciation de 10 % est accordée portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 3 240 € HT.

La présente Lettre-avis est valable 12 mois.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques et par délégation,
l'Inspectrice des Finances Publiques



OSE - 2024-13005-09242

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_05-DE
Reçu le 04/10/2024

